

Arrêté N° MA-ART-2026-244

OBJET : Autorisation temporaire d'occupation du domaine public, 17 rue Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Mme Laurence COMTE-ARASSUS)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Considérant la demande présentée par **Mme Laurence COMTE-ARASSUS**, d'installer une voiture avec une remorque afin d'évacuer des déchets verts, 17 rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, lundi 07, mardi 08 et jeudi 09 septembre 2026 de 10h00 à 18h00 ;

ARRÊTE

Article 1 – Une place de stationnement est réservée devant le 11 rue de Caen.

Article 2 – Mme Laurence COMTE-ARASSUS est autorisée à installer remorque sur le trottoir devant le 13 rue de Caen.



Article 3 – La commune est chargée de la signalisation réglementaire.

Article 4 – Mme Laurence COMTE-ARASSUS doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens, maintenir une utilisation sécurisée du trottoir pour les piétons.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- **Mme Laurence COMTE-ARASSUS**,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voire de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 04 septembre 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

P/O Chantal SAVATTE
